

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 05 décembre 2024

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 058-265801944-20241205-DEL05122024_17-DE



Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procurations : 3

Présents (10) :

Martine Mazoyer, Vice-Présidente
Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué
Guillaume LARGERON, Conseiller Municipal
François Diot, Conseiller Municipal
Nathalie Gemza, Administratrice
Jacqueline Pasin, Administratrice
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice
Michèle Roy, Administratrice
Gérard Ferrand, Administrateur
Roger Clay, Administrateur

Excusés (3) :

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer
Myriamne Bertrand, Conseillère Municipale – procuration à Philippe Cordier
Hervé Barsse, Conseiller Municipal – procuration à Guillaume LARGERON

DEL05122024-17

**ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ASTREINTES REALISEES
PAR LES AGENTS DE LA VILLE ET DU CCAS DE NEVERS**

Exposé,

Vu le Décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n°2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur,

Vu le Décret n°2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération DEL21102021-02 du Conseil d'Administration du CCAS de Nevers relative à l'actualisation du règlement intérieur des astreintes réalisées par les agents de la Ville de Nevers et du CCAS,

Vu la délibération DEL20092021-05 du Conseil d'Administration du CCAS de Nevers relative aux protocoles d'accord en vue de la cession de l'autorisation de l'Ehpad "Daniel Benoist" et de la Résidence Autonomie "La Roseraie",

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 06/11/2024,

Considérant que la dernière actualisation du règlement intérieur des établissements et services médico-sociaux EHPAD "Daniel Benoist" et Résidence Autonomie "La Roseraie",

Considérant le transfert de gestion des établissements et services médico-sociaux EHPAD "Daniel Benoist" et Résidence Autonomie "La Roseraie" au 1^{er} janvier 2022, impliquant la mise à jour du tableau des astreintes du CCAS,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- De valider l'organisation mise en œuvre par les équipes du SSIAD pour les astreintes indispensables,
- D'actualiser le tableau intégré dans le règlement intérieur des astreintes Ville de Nevers/CCAS.

Adopté à l'unanimité par 13 voix (dont 3 procurations).

**La Vice-Présidente,
Martine Mazoyer**

